



Dossier n°

Reçu le

(ne rien inscrire ci-dessus)

Aide exceptionnelle aux diffuseurs de presse (spécialistes et indépendants)

DEMANDE DE SUBVENTION

(à envoyer avant le 15 novembre 2009)

Je soussigné(e)

(nom, prénom, en majuscules) ai l'honneur de solliciter le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'aide exceptionnelle au bénéfice des diffuseurs de presse spécialistes et indépendants instituée par le décret n° 2009-856 du 8 juillet 2009.

Je vous prie de trouver le dossier ci-joint à l'appui de cette demande.

À, le

Signature :

1. Informations générales

Remplir obligatoirement l'ensemble des informations ci-dessous :

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Intitulé commercial (en majuscules) :

N° SIRET (14 chiffres) :

Adresse du magasin :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : e-mail :

Port :

Nombre de salariés employés :

2. Pièces à joindre

Le dossier de demande d'aide doit comporter, outre le présent formulaire dûment complété et signé, l'ensemble des pièces suivantes :

- L'attestation relative au respect des conditions d'accès à l'aide, téléchargeable sur le site de la direction du développement des médias, à faire signer par votre dépositaire ou par une organisation professionnelle représentant les diffuseurs de presse et signataire des accords interprofessionnels vous concernant (Union Nationale des Diffuseurs de Presse, Syndicat National de la Librairie et de la Presse, Syndicat Parisien des Diffuseurs de Presse) ;
- L'attestation de versement de cotisations sociales, au titre de l'année 2008, produite par le Régime Social des Indépendants (RSI) ;
- En cas d'emploi de salariés, l'attestation de compte à jour, au titre de l'année 2008, produite par l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) ou par la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) ;
- L'attestation fiscale n° 3666, téléchargeable sur le site de la direction du développement des médias (ainsi que sa notice), à compléter par le demandeur et par l'administration fiscale ;
- Un extrait K ou K-bis délivré en 2009 par le greffe du tribunal de commerce dont le demandeur dépend ou, pour les exploitants de kiosques, tout document produit en 2009 par l'URSSAF indiquant le numéro de Siret du demandeur ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB, RIP ou RICE) du compte sur lequel sera versée la subvention, le cas échéant.

3. Envoi du dossier de demande

Le dossier de demande complet doit être envoyé **avant le 15 novembre 2009** par courrier recommandé avec accusé de réception à l'organisme gestionnaire de l'aide dont l'adresse est la suivante :

Aide exceptionnelle aux diffuseurs de presse

**DELOITTE CONSEIL
185, avenue Charles de Gaulle
92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX**